

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
lundi 13 novembre 2023  
**N° CP-2023-9-3-6**  
**N° applicatif 7416**

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Direction**

Direction santé, prévention, PMI

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds Investissement Santé (FIS) à différents bénéficiaires acteurs en santé pour un montant total de 858 210 €, enveloppe prévue au Budget Primitif 2023, d'adopter le modèle type de convention de partenariat et financière pour permettre le versement des aides au titre du Fonds Investissement Santé (FIS) et d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées, les conventions de partenariat et financière particulières sur la base du modèle type.

#### **Le Fonds Investissement Santé (FIS)**

Par délibération du 13 novembre 2023 (n° CD-2023-7211), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a adopté le Fonds Investissement Santé (FIS) et son règlement.

Ce fonds permet de soutenir des projets d'investissement en santé (immobilier et équipement), non pris en charge par d'autres dispositifs de financement de la CeA, portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne et de soins apportés aux habitants et aux usagers alsaciens.

Ce Fonds Investissement Santé a vocation à soutenir les projets en santé innovants et structurants qui s'inscrivent dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et dans l'un des domaines suivants :

- L'accès aux soins de proximité
- La prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'éducation à la santé
- La coopération transfrontalière en santé
- La santé environnementale
- La recherche et les dispositifs innovants en santé

#### **Proposition de soutiens financiers en investissements santé à différentes structures**

Le Fonds Investissement Santé (FIS) a été sollicité par les acteurs porteurs des projets et maîtres d'ouvrage de l'opération, énoncés ci-dessous.

Les projets concernés font tous l'objet de co-financements, s'inscrivent dans au moins un des domaines de compétence énoncés ci-avant, sont porteurs d'innovation et de progrès pour la santé de tous les Alsaciens ayant un rayonnement à l'échelle de l'Alsace, répondent à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts en faveur des personnes en situation de fragilité sociale et de vulnérabilité. La CeA n'est jamais partenaire financier unique.

Les propositions de financement ont été arrêtées en concertation avec les élus VP santé, Mme Karine PAGLIARULO et M. Alain COUCHOT.

Chaque projet fait l'objet d'une fiche détaillée jointe en annexe au présent rapport et qui mentionne la contribution à la politique de santé de la CeA et le cas échéant les engagements réciproques entre le porteur de projet et la CeA.

**1) Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et Centre Ressources Petite Enfance & Handicap (CRPEH) de l'APEDI** (Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis) :

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

L'APEDI est une association qui œuvre dans la mise en place de structures et services favorisant l'accueil, l'accompagnement et le soin de très jeunes enfants en situation de handicap.

La sollicitation financière concerne un projet de nouveau Lieu d'Accueil Enfants Parents à vocation inclusive, permettant l'accueil des parents et des enfants en situation de handicap, mais également de professionnels en formation ou en recherche de conseils. Cet accueil de public et de professionnels est à périmètre départemental.

Pour l'aménagement de ce Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **58 354 €** au titre du FIS à l'APEDI, représentant 15% du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 389 030 € TTC.

**2) Maison de l'Education Thérapeutique (MET) :**

Afin d'améliorer la prise en charge des patients alsaciens souffrant de maladies chroniques, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) ont construit le projet d'une Maison de l'Education Thérapeutique (MET) sur le site de l'hôpital de Haute-pierre. Cette structure assure un service rendu à l'ensemble des alsaciens sur le plan de l'éducation thérapeutique mais exerce également une mission de conseils et de formation auprès de nombreux professionnels de santé.

Pour l'acquisition du matériel d'équipement permettant la réalisation d'ateliers d'éducation thérapeutique (matériel sportif pour salle d'activité physique, matériel pour cuisine thérapeutique, pédagogthèque, ...) dans les locaux de la MET, il vous est proposé d'attribuer aux HUS une subvention d'investissement pour un montant de **62 000 €** TTC au titre du FIS, représentant 3,75% du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 1 652 686,69 € TTC.

**3) Unité mobile de promotion de la santé et de prévention au bénéfice des publics prioritaires de Strasbourg et communes signataires du Contrat local de santé :**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé EMS/Strasbourg et de sa démarche « d'aller-vers » les publics en situation de grande vulnérabilité, souvent exclus du circuit sanitaire de droit commun, la ville de Strasbourg projette l'achat et l'équipement d'un « bus santé » destiné à des actions de prévention et de promotion de la santé, notamment de médiation en santé. Co-financeur de ce projet, la CeA pourra recourir à cette unité mobile au bénéfice de ses usagers et dans le cadre de ses missions médico-sociales propres.

Pour ce projet d'unité mobile santé à Strasbourg, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **36 000 €** au titre du FIS à la Ville de Strasbourg pour des ateliers de médiation en santé, notamment dans les quartiers prioritaires, représentant 15 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 233 773 € TTC. Les détails de ces contreparties figurent en fiche projet annexe.

#### **4) Unité mobile, prévention et dépistage à destination de publics prioritaires de Mulhouse et Agglomération :**

Le projet de la Ville de Mulhouse (VDM) et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) porte sur la création d'une unité mobile de prévention médicalisée et de dépistage à destination des publics éloignés des soins à Mulhouse et dans l'agglomération mulhousienne, à partir du premier semestre 2024. Il vise à créer une offre de soins de proximité dans le domaine de la lutte contre le cancer du sein en proposant des consultations médicales de dépistage sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse et notamment dans les quartiers prioritaires où il y a un vrai enjeu de santé publique en la matière.

Cette unité mobile pourra également être mise à disposition des partenaires financeurs sur l'ensemble du Haut Rhin, notamment pour son activité de mammographie. Pour la CeA, le partenariat se fera avec les services de la PMI et notamment avec le service Périnatalité et Planification Familiale qui est déjà en lien avec la CPTS. Le soutien de la CeA est sollicité pour une partie de l'acquisition du semi-remorque équipé et de l'achat de l'appareil de mammographie.

En contrepartie, la CeA aura un droit d'usage de l'équipement à titre gratuit 20 jours par an avec possibilité de mammographies dans le cadre de sa compétence déléguée en matière de lutte contre le cancer. Les détails de ces contreparties figurent en fiche projet annexe.

Pour ce projet d'unité mobile santé à Mulhouse, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **285 900 €** au titre du FIS à la CPTS de Mulhouse Agglomération représentant 43 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 650 925 € TTC.

#### **5) Projet d'activité physique adaptée (APA) Cancer :**

Le projet d'activité physique adaptée (APA) Cancer est un projet porté par le Pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA) avec la Ligue contre le Cancer (comité du Bas-Rhin) pour favoriser et renforcer l'activité physique adaptée (APA) des personnes atteintes de cancer et qui ont intégré le programme Prescri'mouv de l'ARS Grand Est.

Le Pôle APSA et la Ligue contre le cancer souhaitent mettre en place ce projet sur les secteurs de Sélestat et de Sarre Union en équipant deux lieux fixes avec du matériel de remobilisation à l'activité physique adaptée (salle d'APA).

Pour ce projet d'activité physique adaptée (APA) Cancer, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de **15 956 €**, représentant 27% du montant total du

projet (59 044 €), affectée à l'acquisition des matériels et équipements de sport nécessaires à la réalisation du projet, conformément à la demande détaillée figurant en annexe.

## **6) Projet « DiaBioLiq » de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) :**

Basé au Centre hospitalier du Hasenrain à Mulhouse, l'IRHT compte une dizaine de permanents scientifiques et fonctionnels, et collabore avec plusieurs équipes de recherche à Paris, et à l'étranger. Les recherches scientifiques conduites par l'IRHT ont permis de mettre en évidence l'existence dans le sang de cellules souches (présentes chez tout individu vivant) et de les utiliser pour régénérer la moelle osseuse détruite après chimiothérapie.

L'IRHT œuvre depuis 2 ans au développement d'un nouvel axe de recherche, le projet « DiaBioLiq » (Diagnostic Biopsie Liquide), pour découvrir de nouveaux moyens de diagnostics des cancers cérébraux et mettre au point les protocoles et kits de diagnostics associés. Les développements attendus de ces recherches contribueront à améliorer notamment le diagnostic et le traitement des patients mais également à conforter l'Alsace comme une place forte mondiale des nouvelles technologies en santé.

La CeA est sollicitée pour permettre à l'IRHT de poursuivre les investissements nécessaires à la poursuite de ce projet « DiaBioLiq » en particulier pour l'acquisition de divers appareils détaillés dans la fiche annexe précitée.

Pour ce projet « DiaBioLiq », il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de **100 000 €** représentant 7,35 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 1 360 K€ TTC.

Il est à noter que ce projet a déjà fait l'objet d'une avance d'un montant de 400 000€ votée par la CP du 19 juin 2023.

## **7) Projet R-IRM du laboratoire I-Cube : Consolidation et renouvellement des modalités d'imagerie de la plateforme IRIS du laboratoire I-Cube aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) dans le cadre du Réseau Grand Est en Imagerie et Robotique Médicales**

Créé en 2013, situé à Illkirch, le laboratoire I-cube regroupe les forces de recherche du site universitaire de Strasbourg dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de l'informatique avec l'imagerie comme thème fédérateur. Ses travaux en imagerie médicale permettent l'amélioration de la prise en charge des patients alsaciens atteints de troubles cognitivo-comportementaux et Alzheimer, par des techniques diagnostiques et interventionnelles peu invasives et non ionisantes.

La demande d'aide porte sur l'acquisition d'équipements technologiques de pointe pour poursuivre ces travaux de recherche appliquée dans le domaine des troubles dégénératifs du cerveau, mais également pour permettre un accès aux soins, en termes d'imagerie médicale aux personnes atteintes d'obésité morbide. En effet, ce matériel a la particularité d'être accessible pour ces personnes qui sont malheureusement trop souvent confrontées à l'impossibilité de bénéficier d'examens diagnostiques en raison de leur corpulence ou obligées de s'orienter vers l'imagerie médicale utilisée par les vétérinaires.

Pour ce projet I-CUBE, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **300 000 €**, représentant 9,61 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 3 121 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver, au titre du Fonds Investissement Santé, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets innovants et structurants dans le domaine de la santé, tels que détaillés en annexe au présent rapport et portés par les structures mentionnées aux 1 à 7 ci-dessous, à savoir :
  - 1) Projet de lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et Centre Ressources Petite Enfance & Handicap (CRPEH) porté par de l'APEDI (Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis)
  - 2) Projet de Maison de l'Education Thérapeutique (MET) porté par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)
  - 3) Projet de Dispositif d'unité mobile de promotion et de prévention de la santé au bénéfice des publics prioritaires de Strasbourg et communes signataires du Contrat local de santé porté par la ville de Strasbourg
  - 4) Projet de Dispositif d'unité mobile, prévention et dépistage à destination de publics prioritaires de Mulhouse et agglomération porté par la CPTS de Mulhouse
  - 5) Projet d'activité physique adaptée (APA) Cancer porté par le Pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA)
  - 6) Projet « DiaBioLiq » porté par l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT)
  - 7) Projet de R-IRM (Réseau en imagerie et robotique médicales) porté par le Laboratoire I-Cube
  
- Attribuer pour les projets précités, sept subventions d'investissement au titre du Fonds Investissement Santé pour un montant total de 858 210 €, telles que détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport, et réparties comme suit :
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 58 354 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 389 030 € TTC, à l'APEDI (Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis) pour son projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et Centre Ressources Petite Enfance & Handicap (CRPEH) ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 62 000 €, aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) pour leur Maison de l'Education Thérapeutique du Patient (MET), représentant 3,75% du coût total du projet (1 652 686,69 €) ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 36 000 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 233 773 € TTC, à la ville de Strasbourg pour son projet de Dispositif d'unité mobile de promotion et de prévention de la santé au bénéfice des publics prioritaires de Strasbourg et communes signataires du Contrat local de santé ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 285 900 €, représentant 43% d'une dépense éligible de 650 925 € TTC, à la CPTS de Mulhouse pour son projet de Dispositif d'unité mobile, prévention et dépistage à destination de publics prioritaires de Mulhouse et agglomération ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 956 €, au Pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA) pour son projet d'activité physique adaptée (APA) Cancer, représentant 27% du montant total du projet s'élevant à 59 044 € ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 100 000 €, représentant 7,35% d'une dépense éligible de 1 360 K€ TTC, à l'Institut de

Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) pour son projet « DiaBioLiq » ;

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 300 000 €, représentant 9,61% d'une dépense éligible de 3 121 K€ TTC, au laboratoire I-cube pour son projet de consolidation et renouvellement des modalités d'imagerie de la plateforme IRIS du laboratoire I-Cube aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) dans le cadre du Réseau Grand Est en Imagerie et Robotique Médicales (Projet R-IRM)
- Approuver les termes de la convention de partenariat et financière type à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les structures bénéficiaires d'une subvention au titre du Fonds Investissement Santé, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et le cas échéant les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,
- Décider que la convention de partenariat et financière type précitée est d'application immédiate à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire afin de permettre le versement des subventions octroyées aux projets au titre du Fonds Investissement Santé lors de cette même séance,
- M'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Investissement Santé, les conventions de partenariat et financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire notamment celle concernant les engagements réciproques,
- Préciser que ces subventions en investissement feront l'objet d'un versement unique dont les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P122	P122O002	P122E05	T05	(4605) 204-204181-412	362 000 €
P122	P122O002	P122E05	T05	(4606) 204-20421-412	401 856 €
P122	P122O002	P122E05	T05	(4607) 204-20422-412	58 354 €
P122	P122O002	P122E05	T05	(4608) 204-2041481-412	36 000 €
TOTAL					858 210 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

.